



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth  
Mme ANGELETTI Frédérique  
Mme ARAGONES Claire  
M. BATOUX Philippe  
M. CARLIER Roland  
M. COURTECUISSÉ Patrick  
Mme CRESP Delphine  
M. DECHER Martine  
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole  
Mme GREGOIRE Sylvie  
M. JUSTINESY Gérard  
M. KITAEFF Richard  
M. LE FAOU Michel  
Mme LION-PESQUIES Christine  
M. MASSIP Frédéric  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
M. MOUNIER Christian  
Mme NALLET Christine

Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
M. NOUVEAU Michel  
M. PETTAVINO Jean-Pierre  
Mme PIERI Julia  
Mme PONTET Annie  
M. RIVET Jean-Philippe  
M. SILVESTRE Claude  
M. SINTES Patrick  
Mme STELLA Aurore  
M. VOURET Eric

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain  
Mme AUDIBERT Danielle  
Mme BASSANELLI Magali  
Mme BLANCHET Fabienne  
M. BOREL Félix  
M. BOURSE Etienne  
Mme BUCHACA Sophie  
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane  
Mme CLEMENT Marie-Hélène  
M. DERRIVE Eric  
Mme JEAN Amélie  
M. JUNIK Pascal  
M. LIBERATO Fabrice  
Mme PAIGNON Laurence

ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia  
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine  
ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard  
ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL  
ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian  
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick  
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland  
ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie  
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine  
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe  
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

**Absents excusés :**

Mme DAUPHIN Mathilde  
Mme MILESI Véronique  
Mme ROUX Isabelle  
M. SEBBAH Didier

**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
Mme PALACIO Céline  
M. PEYRARD Jean-Pierre  
M. ROUSSET André  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2024-204

**DROITS DES SOLS** – Renouvellement de la convention  
de mise à disposition des locaux entre la Ville de Cavaillon  
et LMV Agglomération

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le code de l’urbanisme et notamment les articles L 423-1 et R 423-15 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2015-63 en date du 28 mai 2015 portant création d’un pôle d’instruction des autorisations d’urbanisme sous la forme d’un service mutualisé ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2021/188 en date du 9 décembre 2021 portant renouvellement de la mise à disposition d’agents communaux du service urbanisme auprès de Luberon Monts de Vaucluse ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2022-11 en date du 03 mars 2022 de la convention de mise à disposition de locaux et de moyens entre la ville de Cavaillon et LMV Agglomération pour le fonctionnement du service commun d’instruction du droit des sols ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 27 novembre 2024.*

Le service commun d’instruction du droit des sols est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Ce service instruit les autorisations d’urbanisme pour le compte de 11 communes membres.

Composé de 9 agents, le service occupe des locaux en rez-de-chaussée de la commune de Cavaillon situés 36 rue Pélident.

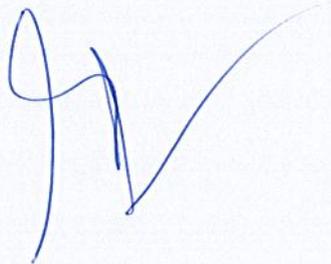
La convention actuelle prenant fin et après l’évaluation du service, il convient de régler les conditions d’occupation de ces locaux et les modalités de remboursement des frais de fonctionnement correspondants pour une période de 3 années, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée de mise à disposition de locaux et moyens entre LMV Agglomération et la commune de Cavaillon ;
- **INSCRIT** au budget principal les montants dédiés ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 12 décembre 2024

Le Président,  
Gérard DAUDET

